

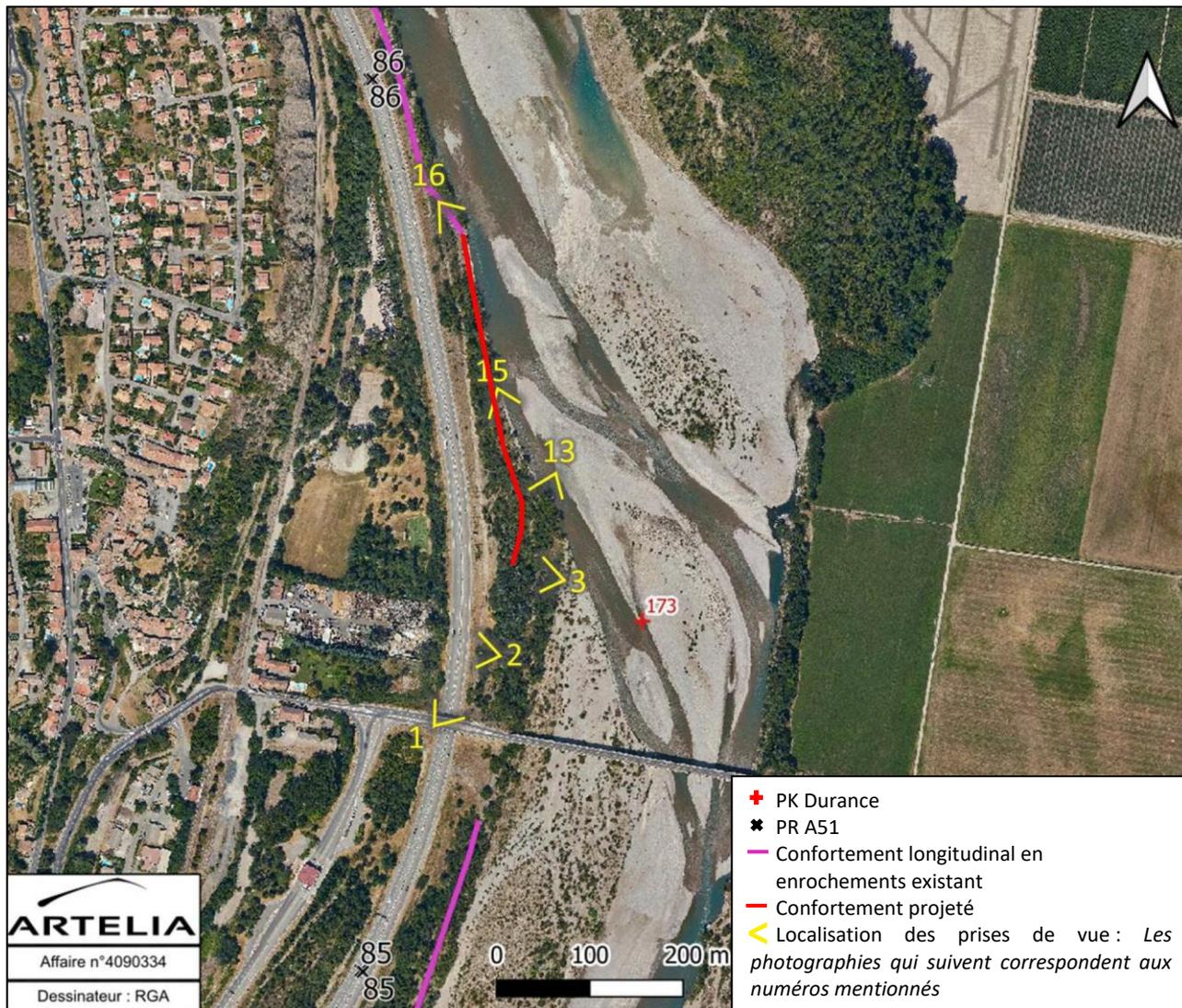
Confortement des berges de la Durance par la mise en place d'enrochements

Communes de La Brillanne (04700) et de Saint-Paul-lès-Durance (13115)

Annexe III. Photos rapprochées du site



• La Brillanne



Localisation des prises de vue du site de la Brillanne (orthophotographie de 2020)

PK = Point kilométrique
PR = Point de repère routier



1. Vue vers l'amont depuis le pont de la Brillanne - visite du 26 mai 2023



2. Exutoire pluvial au PR 85,37 - visite du 26 mai 2023



3. Pylône électrique au PR85,46 - les pieds du pylône ne semblent pas protégés contre les érosions externes – en cas d'érosion atteignant ses pieds, le pylône chuterait et entrainerait avec lui les câbles électriques sur l'autoroute (la ligne traverse l'A51 à proximité) - visite du 26 mai 2023



13. Blocs type poudingue disposés en cordon (discontinu) sur la berge – remarque : les blocs ont été posés en haut de berge et se sont effondrés dans le lit mineur lors du recul de la berge - visite du 26 mai 2023



15. Vue du massif de blocs en pied de berge depuis l'amont - visite du 26 mai 2023

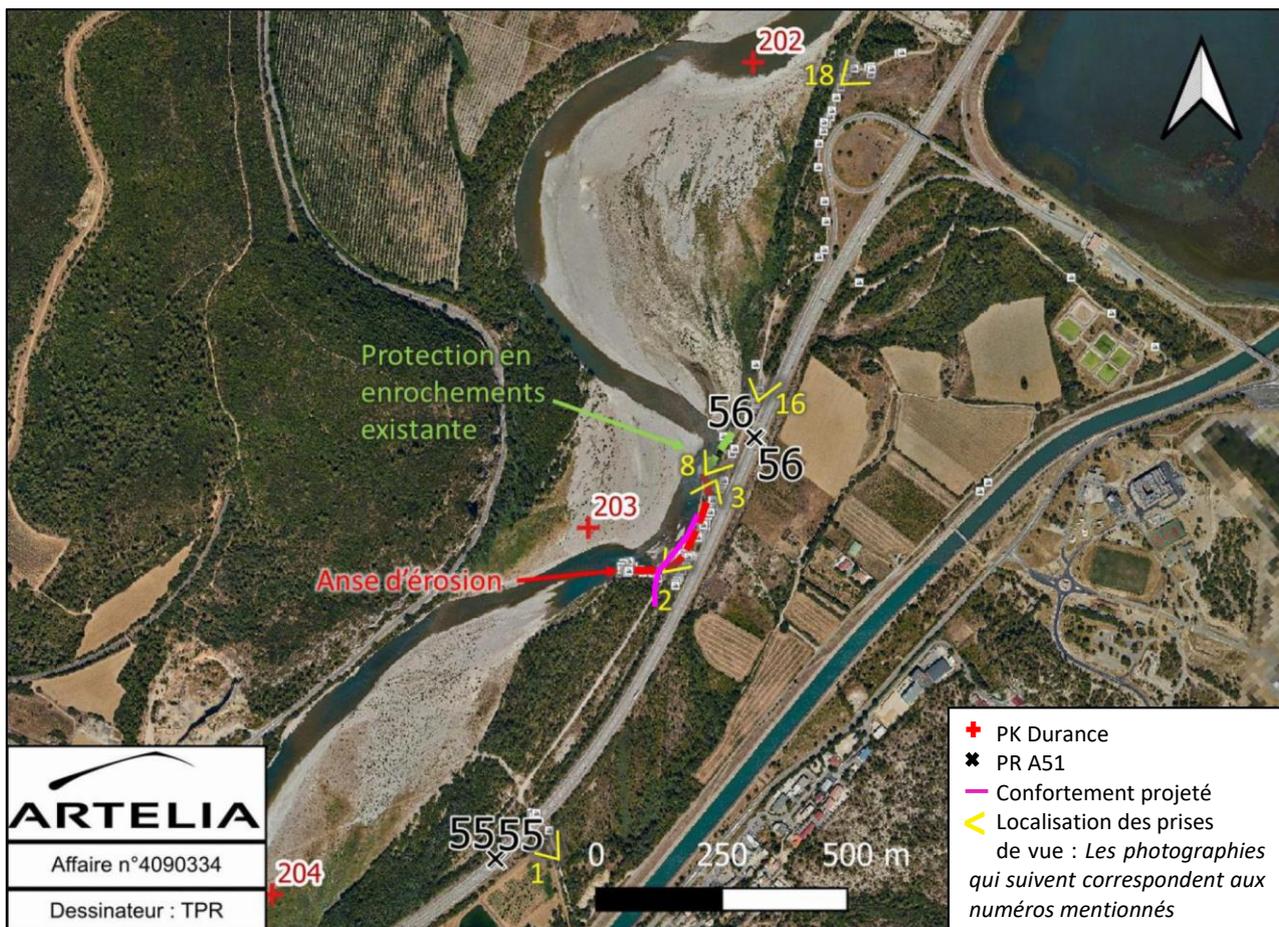


16. Enrochements en limite amont du linéaire non protégé – vue vers l'aval – visite du 09 juillet 2020



Vue aérienne générale du linéaire d'étude – survol du 3 juin 2020

• Saint-Paul-lès-Durance



Localisation des prises de vue du site de Saint-Paul-lès-Durance (orthophotographie de 2020)

PK = Point kilométrique

PR = Point de repère routier



1. Passage sous l'autoroute et conduite souterraine affleurante visible dans le passage sous l'autoroute - visite du 26 mai 2023



2. Vue de l'anse d'érosion depuis l'aval - visite du 26 mai 2023



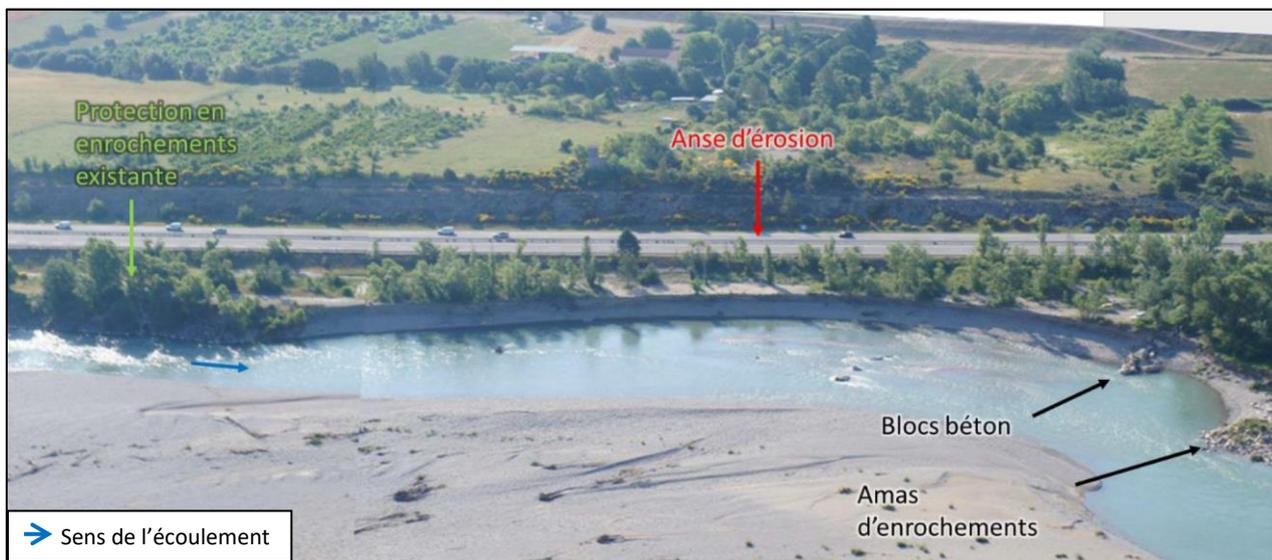
3. Vue de l'anse d'érosion depuis l'amont - visite du 26 mai 2023



8. Vue de l'extrémité aval de la protection en enrochements existante au PR 55,905 - visite du 26 mai 2023



16. Vue du chemin en amont de la protection en enrochements - visite du 26 mai 2023



Vue aérienne générale du linéaire d'étude – survol du 3 juin 2020